

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal s'est réuni le **lundi 14 octobre 2019 à 18h30**, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Luc DUFOUR, Maire.

Etaient présents : Luc DUFOUR, Gérard VAULTIER, Bernard LEMAGNEN, Guy LEPREVOST, Christine VARIN, Claudine AHMED, Patricia LECLERC, Sylvie CORBET, Jean-Robert LAMARRE, Patrice GOMERIEL, Alain ANQUETIL, Eric OSMONT, Odile LEBUNETEL, Sophie MABIRE, Christian LEBUNETEL, Serge PILLET.

**Absent** : Patrice LEBUGLE (pouvoir donné à Guy LEPREVOST)

**Secrétaire de séance** : Gérard VAULTIER

Lecture et approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 16/09/2019.

**1/Création d'un poste d'adjoint administratif territorial à temps complet et, d'un poste d'adjoint administratif territorial à temps non complet**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à l'annonce diffusée auprès de Cap Territorial pour le remplacement de la secrétaire de Mairie, la commission du personnel s'est réuni le 26/09 dernier.

Vu les candidatures reçues et, compte tenu de l'impossibilité de recruter un profil similaire à celui existant, Sachant qu'Yveline AUBOURG accepterait le poste de secrétaire de Mairie et, que Chloé FRAS actuellement apprentie, fait acte de candidature pour occuper un poste à temps complet, il a été donc convenu, lors de cette commission, de proposer au vote le scénario suivant :

- Yveline AUBOURG : poste de secrétaire de Mairie,
- Recrutement de Chloé FRAS sur un poste d'adjoint administratif à temps complet,
- Recrutement d'un adjoint administratif à raison de 20 heures de temps de travail hebdomadaire (agent actuellement en poste à raison de 17h30 de travail hebdomadaire au Pôle de Proximité de Saint Pierre Eglise).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix autorise les créations de postes telles que décrites ci-dessus.

**2/ Contrat à durée déterminée pour faire face à un accroissement temporaire d'activité**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Contrat d'Accompagnement à l'Emploi qui occupe un poste à la cantine de Le Theil, à raison de 2 heures de temps de travail les jours de cantine, se termine le 04 novembre prochain. Compte tenu de la difficulté rencontrée pour procéder au recrutement d'un agent sur le temps du midi et, de la nécessité de recruter une personne susceptible de remplacer une cuisinière absente, il est proposé le recrutement de la personne qui remplace la cuisinière de Le Theil actuellement en arrêté maladie, à raison de 2 heures de temps de travail les jours de cantine, soit 7h17 minutes de temps de travail hebdomadaire annualisé. Contrat qui débiterait le 05/11 prochain et qui finirait le 03/07/2020. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix autorise le contrat à durée déterminée tels que décrit ci-dessus.

**3/Décision modificative du budget**

Sachant que du personnel a été recruté pour pallier aux remplacements d'agents en congés maladie ou absents, tant au niveau technique qu'au niveau administratif, vu qu'il convient de prévoir au budget une somme d'argent en prévision du remplacement de la secrétaire de Mairie (période de passation du 01/12/19 au 15/02), le Conseil Municipal doit délibérer pour voter la décision modificative suivante :

- compte 6413 (dépenses de fonctionnement) : personnel non titulaire : +15000 euros,
- compte 6419 (recettes de fonctionnement) : remboursements sur rémunérations du personnel : + 4900 euros,
- compte 611 (dépenses de fonctionnement) : contrats de prestations de services avec des entreprises : -10100 euros.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix autorise la décision modificative du budget..

**4/Frais de fonctionnement des écoles 2018-2019**

Monsieur Le Maire donne lecture des frais de Fonctionnement de l'école de Gonneville pour l'année scolaire 2018-2019 et, demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur le coût de fonctionnement d'un élève, qui est de 809.63 euros pour 68 élèves inscrits (pour rappel le coût 2017-2018 était de 798.24 euros pour 74 élèves inscrits).

Monsieur Le Maire demande également au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à émettre des titres à l'encontre des communes n'ayant pas d'école et pour lesquelles les enfants fréquentent l'école de Gonneville.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix détermine le coût de fonctionnement d'un élève à 809.63 euros pour l'année scolaire 2018-2019 et, autorise Monsieur le Maire à émettre des titres à l'encontre des communes n'ayant pas d'école et pour lesquelles les enfants fréquentent l'école de Gonneville.

### **5/Travaux du Pont de l'ancien moulin du Theil : demande d'accompagnement technique et financier**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu le chiffrage des travaux de réparation du Pont Ras. Le montant du devis est de 34728 euros TTC. Afin de pouvoir entreprendre les travaux dans les meilleures conditions possibles, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à solliciter la CAC pour un accompagnement technique concernant la restauration de la continuité écologique au droit de l'ancien moulin du Theil sur la Saire. De plus, compte tenu du coût engendré par ces travaux, il serait également souhaitable de demander un accompagnement financier à cette dernière, mais aussi celui de l'agence de l'eau Seine Normandie. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix accepte les dispositions ci-dessus.

### **6/CAC : rapport de la CLECT**

Monsieur le Maire donne lecture du rapport d'évaluation de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) pour 2019. Il est alors proposé au Conseil Municipal l'adoption de ce rapport. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix adopte le rapport de la CLECT.

### **7/Révision de l'Attribution de Compensation Libre**

Monsieur le Maire explique et demande au Conseil Municipal d'approuver le montant de l'AC de la façon suivante :

En 2018, la commune de Gonneville-Le Theil, a perçu la somme de 66310 euros.

L'AC liée aux transferts de charges (rétrocessions aux communes des garderies, de la petite enfance RAM, des équipements sportifs, des sentiers pédestres, des charges support : part des charges générales de la CAC à imputer aux services communs) s'élève à 42389 euros et, les corrections non pérennes liées aux piscines scolaires à 0 euros.

L'AC 2019 Droit commun, tenant compte des transferts de charges de l'année s'élève donc à 108699 euros en fonctionnement, auxquels il faut déduire les services faits services communs (concernent les dépenses dont le service a bien été effectif et les recettes dont les droits étaient acquis avant le 01/01/2019, qui ont été payées ou encaissées par le service commun, mais qui n'ont pas fait l'objet d'écritures comptables par la CAC. Sachant qu'à titre dérogatoire, il est proposé que la CAC assume ces dépenses/bénéfice de ces recettes en lieu et place des services communs). Dans notre cas, cela nécessite d'attribuer une AC non pérenne négative à hauteur de la recette perçue d'un montant de - 745 euros). Ainsi l'AC libre 2019 en fonctionnement est de 107954 euros.

Enfin, la part restituée pour la gestion en service commun s'élève à -34848 euros, les autres services communs tels que les ADS se chiffrent quant à eux à -6825 euros. Ainsi l'AC budgétaire 2019 s'élève donc à 66281 euros en fonctionnement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix approuve l'ensemble des dispositions ci-dessus.

### **8/Association des Accidentés de la Vie (FNATH) : demande de subvention exceptionnelle**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une demande de subvention exceptionnelle de fonctionnement de la FNATH. En effet, l'association interdépartementale Calvados-Manche et ses sections locales ont de plus en plus de difficultés financières, alors que leur aide est de plus en plus importante pour faire reconnaître le droit des personnes handicapées. Il est ainsi demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'octroi d'une subvention. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix décide le versement exceptionnelle d'une subvention pour un montant de 100 euros.

### **9/Décisions prises dans le cadre des délégations**

Certificat administratif dépenses imprévues : un virement de crédit de l'article 022 – dépenses imprévues d'un montant de 1000 euros vers le chapitre 014 – article 739223 a été enregistré, afin de mandater le montant du FPIC 2019, qui s'élève à 6391 euros,

### **10/Commissions communales**

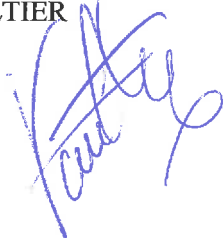
CUA	B336-337-338 et 617	6 route du Hameau Cauchon	Gonneville	Maître Anne BLESTEL	vente BRANCHEREAU/HEBERT-REVERT
CUA	C567-568-751-753-923	19 route de la Haye de Digosville	Gonneville	Maître Anne BLESTEL	vente MAROIS/LEMAITRE
CUA	A1000	64 rue des Ecoles	Le Theil	Maître Laura MAILLARD	LAURENT-LEBREQUIER/MOUCHEL
CUA	D58	70 Rte de Tourlaville	Le Theil	Maître Emmanuel ROBINE	Vente BONTE GAZULLA/POTIN
CUA	B621	10 Rue des Ecoles	Le Theil	Maître Frédéric GODEY	Vente DIEUDEGARD/LAMACHE-NICOLLE

## 11/ Questions diverses

- travaux rue Varin : ils ont commencés le 07/10. Des réunions de chantier ont lieu tous les mercredis à 16h,
- le changement de 8 panneaux d'agglomération sur Gonneville et 4 sur Le Theil, va être effectué par le Conseil Départemental,
- l'équipe du conservatoire des espaces naturels de Normandie est intervenue le 9/10 au croisement de la route de la vallée et de la RD 24 afin d'enlever la myriophylle présente dans la mare,
- extension du cimetière de Gonneville : un rendez-vous avec le géomètre a été fixé au 22/10 à 17h30 à la mairie de Gonneville,
- le SAS intérieur dans la salle polyvalente de Le Theil est en cours d'installation,
- le repas des anciens aura lieu le 10/11,
- L'APE de Gonneville va remettre un chèque de 1000 euros à l'école,
- Conseil d'école de Gonneville le 17/10 à 17h30,
- la Gazette du Pont de la Fonderie : une réunion a eu lieu ce soir. La prochaine aura lieu le 18/11 à 18h30. Le prochain numéro rendra hommage à Michel GUERARD,
- Gonneville : des moutons ont été égorgés, il s'agirait d'un loup,
- Défis Téléthon Teurthéville-Bocage : remerciements d'avoir autorisé le passage d'engins motorisés sur la commune,
- remerciements de l'association les Oiseaux Mazoutés du Cotentin pour le versement de la subvention,
- remerciements de la SNSM pour le versement de la subvention,
- remerciements de l'association Retinostop pour le versement de la subvention,
- remerciements de l'association pour le développement des soins palliatifs en Normandie Cotentin, pour le versement de la subvention,
- attention aux automobilistes : la vitesse est trop élevée aux Carrières et route des Vaux,
- des travaux de débarnage ont été effectués sur la route allant de Gonneville à Le Theil, le fossé étant très prononcée, les automobilistes doivent être vigilants,
- la chasse du piège sur le Theil aurait été fermée avec des barrières, à vérifier.

La séance est levée à 19H40

Le Secrétaire de Séance  
Gérard VAULTIER



Le Maire  
Luc DUFOUR

